



Le Président de la République rehausse la rentrée judiciaire à Gitega



Le Président de la République et Magistrat Suprême Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE a rehaussé de sa présence le vendredi 01 septembre 2023, en province Gitega, au stade Ingoma les cérémonies marquant l'ouverture solennelle de la rentrée judiciaire édition 2023-2024 sous le thème : « *Les jugements bien rendus et mis en exécution au bon moment constitue la justice qui favorise la population dans l'exécution des projets de développement* »

Ces cérémonies avaient vu la participation du Vice-Président de la République Ir Prosper Bazombaza, du Premier Ministre Lieutenant Général de Police Gervais Ndirakobuca, des Président des membres des deux chambres du Parlement, du Président de la Cour Suprême et des autres Hautes personnalités du pays.

Se basant sur le thème choisi qui souligne l'importance d'une Justice équitable dans le développement socio-économique du pays, le Procureur

général de la République a plaidé pour l'amendement de certains textes légaux et le renforcement des capacités du personnel du Corps judiciaire.

Pour renforcer durablement le Corps judiciaire, Son Excellence Evariste Ndayishimiye a encouragé les magistrats qui exercent consciencieusement leur travail à se démarquer, se désolidariser des magistrats qui déshonorent la vocation de rendre justice. Il a en outre martelé qu'il procède à l'ouverture de la rentrée de l'année judiciaire et non de l'année d'injustice. Il fera le tout possible pour que les manquements remarqués dans le secteur de la justice puissent trouver la solution.

Le Président de la République et Magistrat Suprême s'est dit favorable à l'amendement des textes légaux et leur réajustement pour permettre aux magistrats d'avoir des outils adaptés pour bien rendre justice. Il n'y a plus de prétexte pour justifier les manquements observés dans le domaine de la justice.

Les cérémonies de la rentrée judiciaire ont été aussi marquées par des prix constitués des certificats de mérite et des enveloppes qui ont été offerts aux magistrats qui se sont démarqués dans l'accomplissement de leurs tâches durant l'année judiciaire 2022-2023. (Présidence)

Dans cette Edition:

page

Le Président de la République rehausse la rentrée judiciaire à Gitega

1

Le Président Ndayishimiye déterminé à corriger les imperfections dans la commercialisation du sucre

2

Les Ambassadeurs de l'Union Européenne, des Pays Bas et de la Tanzanie présentent leurs adieux au Chef de l'Etat

2

Le Président de la République rentre en provenance d'une visite d'Etat en République Démocratique du Congo (RDC)

3

Le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine est prêt à soutenir les initiatives de paix de la Première Dame S.E Angeline NDAYISHIMIYE

3

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement reçoit en audience Madame France Begin, nouvelle Représentante de l'UNICEF au Burundi

6

Communiqué de presse no10 de la réunion du conseil des Ministres du mercredi 30 août 2023

9

## Le Président Ndayishimiye déterminé à corriger les imperfections dans la commercialisation du sucre



**D**ans le cadre de relever l'économie du pays et renforcer la bonne gouvernance, le Président de la République du Burundi, Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE a rencontré, le jeudi 31 août 2023, dans les enceintes de l'Ecole Paramédicale de Gitega les commerçants grossistes du sucre qui s'approvisionnent à la Société Sucrière du Moso (SOSUMO)

Cette rencontre qui a aussi vu la participation des Gouverneurs de provinces, était organisée pour régler les mécontentements de la population remarqués dans la commercialisation de ce produit de première nécessité.

Sur base d'une liste de 817 commerçants qui s'approvisionnent à la SOSUMO, étaient présents dans la rencontre 570 commerçants.

Le Président de la République a exigé que tous les commerçants grossistes du sucre qui se sont absentes sans justification valable d'être rayés de la liste des grossistes qui s'approvisionnent à la SOSUMO.

Le Chef de l'Etat a également exigé aux Gouverneurs de provinces d'assurer un suivi régulier de la commercialisation du sucre. " Vous devez redoubler de vigilance et organiser des réunions avec tous les commerçants de sucre pour rendre la vente de ce produit juste et équitable dans toutes les entités dont vous êtes responsables", a-t-il ordonné !

"Un registre des entrées et des sorties devra aussi être bien tenu par la SOSUMO", a-t-il ajouté. **(Présidence)**

## Les Ambassadeurs de l'Union Européenne, des Pays Bas et de la Tanzanie présentent leurs adieux au Chef de l'Etat



**L**e mardi 29 août 2023, le Représentant de l'Union Européenne au Burundi, Mr Claude Buchu et les Ambassadeurs des Pays Bas et de la République Unie de Tanzanie respectivement Son Excellence Jeroen Steeghs et Son Excellence Jilly Elibariki Maleko ont adressé leurs adieux au Chef de l'Etat, Son Excellence Evariste Ndayishimiye, au cours d'une série d'audiences qui se sont tenues au Palais de Kiri-ri.

Au cours de leurs échanges, le Président de la Répu-

blique a salué le rôle joué par chacun d'entre eux pour renforcer les relations d'amitié et de coopération entre le Burundi et leurs pays respectifs.

« Je vous félicite pour avoir remis le Burundi sur la scène internationale», a dit le Représentant de l'Union Européenne au terme de son mandat de quatre (4) ans au Burundi, appréciant les efforts menés conjointement pour renormaliser les relations entre le Burundi et l'Union Africaine.« Quand nous avons commencé le processus de paix, la Hollande nous a appuyé», a indiqué le Numéro Un Burundais qui a reconnu la part des Pays Bas dans le renforcement de la confiance entre la population et les forces de l'ordre à travers le Projet Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (UNDSS) financé par les Pays Bas.

L'Ambassadrice de la République Unie de Tanzanie, de son côté, a salué le leadership du Chef de l'Etat burundais et la franche collaboration qui a caractérisé les autorités burundaises et qui lui ont permis de mener sa mission à bon port.



Ces Diplomates ont tous remercié le Président de la République du Burundi pour le combat qu'il mène en tant que Président en exercice de la Communauté Est Africaine (EAC) pour le rétablissement de la paix dans la région particulièrement à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC).

Revenant sur les programmes prioritaires et les réformes engagées au Burundi afin de promouvoir le développement socio-économique du pays, le Numéro Un Burundais a informé qu'il compte organiser une table ronde des Partenaires du Burundi afin de recueillir leurs opinions par rapport à la Vision du Burundi émergent en 2040 et développé en 2060. (Présidence)

### Le Président de la République rentre en provenance d'une visite d'Etat en République Démocratique du Congo (RDC)



**L**e Chef de l'Etat Evariste Ndayishimiye est rentré lundi 29 août 2023 en provenance de la République Démocratique du Congo (RDC) où il a effectué une visite d'Etat du 27 au 28 août 2023.

Le Porte-parole du Chef de l'Etat Madame Rosine Guilène Gatoni a fait savoir que l'objectif de la visite était de renforcer les relations bilatérales de coopération, des relations de fraternité existant entre le Burundi et la République Démocratique du Congo à travers des projets de coopérations dans les domaines variés comme la sécurité, la défense et le commerce.

Au cours de leurs échanges, le Chef d'Etat burundais et son homologue de la RDC ont évoqué la nécessité de créer des agences bancaires burundaises à Uvira et Bukavu mais également des agences bancaires congolaises à Bujumbura dans

le cadre d'améliorer les transactions commerciales, a précisé le Porte-parole du Chef de l'Etat burundais.

Ils ont également évoqué la situation sécuritaire qui prévaut à l'Est de la RDC. Les deux Chefs d'Etat ont lancé un appel à la région d'être vigilant afin de pousser le M23 au cantonnement mais également à pousser tous les groupes armés tant locaux qu'étrangers à déposer les armes et entamer le processus de démobilisation, de désarmement et de réinsertion, a précisé le Porte-parole de Chef de l'Etat Burundais. Le Chef de l'Etat congolais et le Chef de l'Etat burundais ont également échangé sur des projets qui pourraient renforcer les relations déjà existants notamment le projet de construction du chemin de fer reliant la Tanzanie, la RDC ainsi que le Burundi et le projet de construction du pont reliant la province de Cibitoke et le Sud Kivu.

Dans le domaine de la sécurité, il y a eu signature d'un protocole d'Accord dans le domaine de la défense entre le Gouvernement burundais et congolais, un accord qui a été signé par les ministres ayant la défense dans leurs attributions en présence de deux Chefs d'Etat, a précisé le Porte-parole du Chef de l'Etat.

Au cours d'un point de presse qui a été animé par les deux Chefs d'Etat en répondant aux questions des journalistes sur la situation sécuritaire à l'Est de la RDC, ils ont annoncé la préparation d'un sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la communauté Est Africaine très prochainement afin de revoir, d'analyser et de prendre d'autres engagements afin d'atteindre l'objectif que la communauté s'est fixé de soutenir le Gouvernement congolais dans ses efforts de rétablissement de la paix et de la sécurité sur le territoire congolais particulièrement à l'Est de la RDC. (RTNB)

## Le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine est prêt à soutenir les initiatives de paix de la Première Dame S.E Angeline NDAYISHIMIYE



Le lundi 28 août 2023, la Première Dame du Burundi, S.E Angeline Ndayishimiye, a participé en tant que Présidente de la Mission de Paix des Premières Dames du Continent Africain (MIPREDA), à la 3<sup>ème</sup> réunion consultative entre la MIPREDA et le

Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine qui s'est déroulée à Bujumbura au Burundi. Cette rencontre qui réunit aussi les Représentants des communautés économiques régionales et ceux des mécanismes régionaux de prévention, gestion et résolution des conflits, s'est tenue dans le but de faire le point sur la situation sécuritaire du continent.

Dans son allocution, la Présidente de la MIPREDA a indiqué que cette institution est déterminée à « garder un contact permanent avec le Conseil de Paix et de Sécurité ainsi qu'avec les organes délibérant des Communautés Economiques Régionales et Mécanismes Régionaux en matière de paix et de sécurité » et qu'elle est disposée à collaborer avec ces institutions dans d'autres domaines « comme l'humanitaire », afin de soulager « les souffrances auxquelles les peuples d'Afrique sont confrontés ».

Elle a saisi l'occasion pour se féliciter de la tenue de ces assises au moment où son pays, le Burundi, préside actuellement le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine avant de rappeler le bien fondé d'unir toutes les parties prenantes sur la question de la Paix et sécurité. « Nous sommes dans un processus de revitalisation de cette Mission des Premières Dames, et nous ne pouvons y parvenir qu'avec le concours de chacun de vous », a-t-elle précisé.

Elle a fait remarquer que l'union des forces permettra de « bâtir l'Afrique que nous voulons, une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres fils et filles et représentant une force dynamique sur la scène mondiale. »

S.E Angeline NDAYISHIMIYE s'est dite inquiète à propos de la détérioration de la situation humanitaire que vivent des centaines de milliers d'africains. « Je leur exprime ma compassion et émets le souhait que les souffrances qu'ils endurent prennent bientôt fin », a-t-elle déclaré avant de féliciter le rôle et l'implication active des institutions qui étaient présentes et de leur souhaiter que les efforts qu'ils sont entrain de déployer « soient couronnés de succès, pour l'intérêt de tout notre continent. »

La Présidente de la MIPREDA s'est aussi exprimée sur la résurgence des prises de pouvoir non constitutionnelles en Afrique. Elle a rappelé que cinq pays sont présentement suspendus de l'Union Africaine dans ce contexte. « Ce vent des Coups d'Etat que nous croyions appartenir au passé refait surface », s'est-elle lamentée.

Dans la même ligne, elle s'est exprimée sur la situation politico-sécuritaire qui prévaut au Niger. « En ma qualité de Présidente de la MIPREDA et Mère, j'implore pour que soit privilégiée les voies diplomatiques pour résoudre la crise que traverse le Niger » ; « à la fois les efforts fournis par la Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour un retour rapide à l'ordre constitutionnel et félicite également le Conseil de Paix et de Sécurité qui s'est saisi de la question. »

Durant ces assises, les Représentants de divers organes et communautés régionales, à l'instar de la CEDEAO et le Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) et bien d'autres, ont fortement remercié la Première Dame du Burundi pour son ferme engagement en vue d'une paix durable en Afrique et au Burundi.

L'Ambassadeur Willy NYAMITWE, Président du Conseil de Paix et Sécurité au sein de l'Union Africaine a, quant à lui, réitéré la volonté et l'engagement du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) à soutenir les initiatives des Premières Dames, à travers la MIPREDA, afin de faire asseoir la paix et la sécurité sur le continent africain.

Signalons que c'était la première fois que cette rencontre se tenait au Burundi et que la Première Dame du Burundi préside la Mission de Paix des Premières Dames d'Afrique, depuis mai 2023 pour une échéance de deux ans. **(Présidence)**



## La flambée des prix des produits de première nécessité est d'ordre structurel



La dévaluation de la monnaie locale se répercute sur la flambée des prix des produits de première nécessité dont le sucre, a déclaré mercredi 30 août 2023 le Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme. Lors de la séance plénière consacrée aux questions orales avec débat, Madame Marie Chantal Nijimbere a été plus explicite. En 2017, a-t-elle rappelé, un dollar américain qui valait 1.729BIF s'échange aujourd'hui à 2.850BIF, soit un taux de dévaluation de 66.33%. En outre les pièces de rechange importées par la Société Sucrière du Moso (SOSUMO) s'achètent en devise.

Cependant, les Députés sont restés sur leur soif. " Où se trouve exactement l'impasse ? ont-ils interrogé

En ce qui concerne le sucre, la Société Sucrière du Moso (SOSUMO) est consciente de la disparité entre l'offre et la demande, ce qui l'a d'ailleurs poussée à importer le sucre à hauteur de 50%.



Le partage équitable demeure le nœud du problème pour certains Députés qui ont crié au chevauchement des Ministères. En effet, ont-ils expliqué, les dérapages trouvent un terrain propice du moment que ce sont les administratifs à la base qui dressent les listes des détaillants du sucre délivré par la SOSUMO. Malgré la présence d'un Représentant du Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme dans chaque province, Madame Marie

Chantal Nijimbere exprime son regret quant à la complicité et au clientélisme de certains Administratifs impliqués dans la chaîne de distribution du sucre. Et d'ajouter que cette situation est préoccupante et nécessite une attention particulière afin de garantir l'intégrité et la transparence des processus de distribution, en prévenant et en sanctionnant toute forme de collusion ou de corruption.

Un sac de 25 kg ne dépasse pas un montant de 166.000BIF à la SOSUMO, a analysé la plénière qui n'en revient pas quand la population achète ce produit à 8.000BIF le kilogramme. Nombreux d'ailleurs sont ceux qui ne trouvent même pas cette denrée rare, signe de l'existence des spéculateurs qui la cachent. Donc, le sucre produit à la SOSUMO n'arrive pas à bon port, a conclu la plénière qui a aussitôt proposé l'aspect structurel comme voie de sortie. La tâche devrait être aisée avec l'instauration du système de budget-moyen, ont commenté les représentants du peuple qui ont établi un parallélisme entre le comité de suivi-évaluation de la chaîne de distribution du sucre au comité mixte de sécurité a déjà prouvé son efficacité.

Le changement d'emballage du sucre importé vendu dans les sacs de la SOSUMO a inquiété plus d'un Député.

L'opération est monnaie courante en matière de commerce, a tranquilisé l'envoyée du Gouvernement. Et la plénière de proposer d'importer le sucre déjà emballé dans les sacs sur lesquels sont consignés l'emblème de la SOSUMO. Le pays de provenance de ce produit devrait aussi figurer sur l'emballage. Outre le respect des normes, le manque à gagner sera aussi évité quant à l'achat des sacs de la SOSUMO et leur couture.

Par ailleurs, c'est en vertu de l'article 82 de la loi budgétaire, exercice 2023-2024, que les Administratifs à la base infligent des amendes aux commerçants qui majorant le prix, a rassuré le membre du Gouvernement.



Mais, ont fait remarquer les Députés, cette majoration

du prix officiel est des fois justifiée par l'éloignement des centres d'approvisionnement des produits Brarudi dont les fournisseurs ont bien assimilé la loi du moindre effort. Résultat : la périphérie est abandonnée sans aucune autre forme de procès. Si c'est le commerçant de la périphérie qui se déplace pour s'approvisionner à ses frais à un Disque dur (SSD) ou un Méga, il en va de soi qu'il majore le prix de vente. Les Députés plaident pour la variation des produits de la Brarudi en fonction de l'emplacement du commerce, à l'instar du carburant.

Même si la plénière a regretté le caractère monopole

de la Brarudi, elle a été piquée au vif par la détérioration rapide de la santé de la population qui consomme au grand jour des boissons alcoolisées à volume en excès d'alcool en l'occurrence KICK. Des mesures drastiques devraient être prises dans les meilleurs délais pour contrôler la fabrication de ces produits locaux qui se vendent à bon marché, ont suggéré les Députés qui ont aussi douté des prestations du Bureau Burundais de Normalisation et Contrôle de la Qualité (BBN).

. Si cette dernière n'est pas bien équipée pour être à la hauteur de sa mission, que le Gouvernement redresse la situation, ont-ils plaidé. **(Assemblée Nationale)**

### Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement reçoit en audience Madame France Begin, nouvelle Représentante de l'UNICEF au Burundi



**E**n date du 31 août 2023, Son Excellence Ambassadeur Albert SHINGIRO, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a reçu en audience Madame FRANCE BEGIN, nouvelle Représentante du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) au Burundi.

Après salutations et un accueil chaleureux par Son Excellence Monsieur le Ministre, Madame la Représentante de l'UNICEF au Burundi lui a présenté ses lettres de nomination à son nouveau poste au Burundi.

Au cours de leurs échanges, Son Excellence Monsieur le Ministre lui a exprimé son sentiment de satisfaction par rapport aux bonnes relations que le Burundi entretient avec l'UNICEF et a apprécié les activités menées

par cette Organisation en faveur de la population burundaise en général et des enfants en particulier. Il a mentionné que l'UNICEF est resté aux côtés du Burundi pendant les moments difficiles que le pays a traversés. Son Excellence Monsieur le Ministre a promis une franche collaboration en indiquant que son Bureau reste ouvert ainsi que ceux des autres Services pour faciliter la bonne coopération.

A son tour, Madame FRANCE BEGIN a remercié Son Excellence Monsieur le Ministre pour son accueil chaleureux et a promis de mieux travailler avec ses collaborateurs. Elle a indiqué qu'elle va visiter les projets sur terrain dans le pays pour se rendre compte des réalisations de l'UNICEF au Burundi.

En divers, Son Excellence Monsieur le Ministre a informé Madame France BEGIN qui est d'origine canadienne que le pays est en train de renforcer les relations diplomatiques qui avaient été suspendues à un certain moment avec le Canada. Il a indiqué que le processus de réouverture de l'Ambassade du Burundi au Canada est en cours ; ce qui a été apprécié par la Représentante de l'UNICEF au Burundi. **(MAECD)**

### Proclamation de la note fixée au concours d'admission à l'enseignement post fondamental



**L**e jeudi 31 août 2023, le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique Dr. François Havyarimana a tenu un point de presse sur les prépara-

tifs de la rentrée scolaire 2023-2024. Une note supérieure ou égale à 34% soit 68 sur 200 et la note fixée au concours d'admission à l'enseignement post fondamental, a indiqué le Ministre en charge de l'éducation nationale Dr. François Havyarimana. L'admission à l'enseignement post fondamental dans les



écoles publiques aux filières techniques, scientifiques, langues et pédagogiques à régime d'internat ainsi que les écoles publiques de la mairie de Bujumbura est subordonnée à l'obtention d'une note supérieure ou égale à 116 sur 200 soit 58%, a précisé Dr François Habyarimana.

A titre exceptionnel, tous les lauréats au concours national de la communauté Batwa qui ont eu au moins 68 sur 200 seront orientés dans les écoles à régime d'internat mais peuvent aussi être orientés dans les lycées communaux s'ils le désirent, a ajouté le Ministre en charge de l'éducation nationale.

Une note de 70% est la note fixée pour être orienté dans une école d'excellence, si le lauréat a la meilleure note dans sa commune ou dans sa province, a souligné Dr.François Havyarimana. Il a ajouté que la rentrée scolaire 2023-2024 est fixée au 18 septembre 2023.

Pour l'effectif de 73 824 candidats qui ont passé le concours national, 21678 élèves ont une note su-

périeure ou égale à 50%. Sur 126 candidats batwa, 104 ont réussi.

L'admission dans les centres de formations professionnelles est conditionnée par la réussite au concours de certification et d'orientation ainsi que dans les autres filières des écoles publiques et dans les lycées communaux c'est-à-dire avoir au moins 68 sur 200, les élèves concernés jouissent du régime d'externat. En tenant compte du taux de réussite dans les provinces, la province de Karusi est la première avec 99,4%, Ruyigi la 2<sup>ème</sup> avec 96,6%, Makamba la 3<sup>ème</sup> avec 95,75% et la province de Bujumbura Mairie la quatrième avec 74,94%.

Au niveau des classements par écoles, les dix premières écoles sont les suivantes l'Ecole d'Excellence Ngagara, l'Ecole d'Excellence Musinzira à Gitega, l'Ecole d'Excellence Makamba, l'Ecole d'Excellence Rusengo à Ruyigi, l'Ecole d'Excellence Musenyi à Ngozi, PS Dutwe à Ruyigi, Muslim Helfen Mairie, St Esprit Mairie, St. Bernadette Ngozi et ENR Nyabugete en Mairie de Bujumbura. (RTNB)

### Le centre semencier de Kigarika en passe d'être réhabilité



**L**e lundi 28 août 2023, deux Directeurs Généraux du Ministère de

l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage, le Directeur Général de l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU) et celui de l'Elevage en compagnie des techniciens de l'Office Burundais de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (OBUHA) ont visité le centre semencier de Kigarika en province de Ruyigi pour voir comment réhabiliter ce qui peut être réhabilité ou construire de nouveaux bâtiments qui abriteront un centre naisseur des lapins, tel qu'il a été recommandé par le Chef de l'Etat.

Au cours de cette visite, les deux Directeurs Généraux ont affirmé qu'ils sont en discussion avec le Directeur provincial de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage pour réactiver la multiplication des différentes semences sur le centre d'innovation de Kigarika en commençant par la multiplica-

tion des lapins. Après le centre d'innovation de Kigarika le Directeur Général de l'ISABU et celui en charge de l'élevage ont visité l'ISABU Mahwa en province de Gitega, pour voir l'état d'avancement des travaux de réhabilitation et d'extension de l'étable et de la porcherie de cet Institut.

Au cours de la visite de cette station nationale zootechnique de Mahwa, le Directeur Général de l'ISABU a annoncé que cet Institut est en train de voir les modalités d'octroi des bovins de haute valeur génétique à la Direction Générale en charge de l'élevage. Selon le Directeur Général de l'ISABU, ces bovins seront multipliés au centre de multiplication de Karusi que la Direction Générale de l'élevage vient de construire, pour faciliter aux éleveurs l'accès au cheptel de haute valeur génétique.

De cette manière, les éleveurs qui ont besoin des animaux domestiques n'auront pas toujours à recourir à l'ISABU, mais pourront s'en procurer auprès de la Direction Générale de l'élevage, a conclu le Directeur Général de l'ISABU. (RTNB)

## La créativité n'est pas l'apanage exclusif des occidentaux, d'après un jeune fabricant des machines variées



**L**e mardi 29 août 2023, un jeune innovateur, répondant au nom de Monsieur Claude Bimenyimana résidant à la colline Songa, en commune et province Gitega, est à l'œuvre dans son projet de fabrication des machines mécaniques pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie du monde rural. Monsieur Bimenyimana dispose donc d'un centre

de production des machines variées.

Dans le secteur agricole, l'on y trouve, entre autres, des pompes d'irrigation, des décortiqueuses du riz, du maïs, du blé, du sorgho, du haricot, etc. Dans l'élevage, il y fabrique des machines qui découpent les herbes fourragères et des mélangeurs d'aliments du bétail.

Dans le domaine des infrastructures, il produit des machines qui fabriquent des briques de qualité. Monsieur Bimenyimana fabrique aussi des machines de la menuiserie. Son génie vient d'une seule année passée dans une école technique secondaire où il a échoué, a-t-il témoigné.

Il a ajouté que la motivation de s'aventurer dans son domaine a émané des messages du Chef d'État burundais, Son Excellence Evariste Ndayishimiye, dans ses sensibilisations à la jeunesse d'être entreprenante pour se joindre au reste des Burundais sur la voie du développement.

S'exprimant sur les défis auxquels il fait face, Monsieur Bimenyimana a soulevé principalement, l'incapacité financière de se procurer d'une machine appelée «Tour», qui l'aiderait rendre rapide ses productions. D'où, il a sollicité les autorités publiques ou les organisations nationales et internationales de rendre visite son centre de production pour apprécier son état et pouvoir lui prêter une main forte, si possible.

Signalons que le même centre revêt un caractère charitable du fait qu'il encadre gratuitement des enfants déscolarisés, des enfants orphelins ou démunis sur la fabrication de machines ci-haut citées. Monsieur Bimenyimana voudrait également des appuis pour améliorer son centre de production en vue d'accueillir beaucoup d'enfants de la catégorie précitée de même que d'autres qui le désirent. La créativité n'est pas l'apanage des Occidentaux seulement, mais elle est dotée à toute personne courageuse, a-t-il conclu. **(ABP)**



**REPUBLIQUE DU BURUNDI**

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
Secrétariat Général de l'Etat

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°10 DE LA REUNION DU CONSEIL DES  
MINISTRES DU MERCREDI 30 AOÛT 2023**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 30 août 2023 à Bujumbura, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation et l'adoption de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qui a eu lieu le vendredi 19 août 2023 et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Les dossiers analysés sont les suivants :

1. **Document de Vision « Burundi Pays Emergent en 2040 et Développé en 2060 »**, présenté par les Services de la Présidence de la République.

L'élaboration de la « Vision Burundi Pays Emergent en 2040 et Développé en 2060 » a été initiée à la suite du Forum National sur le Développement, tenu à Bujumbura en novembre 2021.

Elle tient compte aussi des conclusions ainsi que des recommandations issues des différents fora organisés avec la Jeunesse, les Femmes, la Diaspora, le Secteur Privé, la Société Civile, les Partis Politiques et les Elus. Elle intègre aussi les fruits des échanges menés avec les Partenaires au Développement.

La « Vision Burundi Pays Emergent en 2040 et Développé en 2060 » est un instrument de planification du développement à long terme, qui va guider les politiques et stratégies en matière de développement durable, dans le but de satisfaire les besoins des générations présentes et à venir.

L'ambition de faire du Burundi « un Pays émergent en 2040 et un Pays développé en 2060 » témoigne de l'engagement du Gouvernement du Burundi à transformer le paysage économique et institutionnel du Burundi, améliorer les performances dans tous les secteurs d'activités et les

conditions de vie de la population. Pour y parvenir, la Vision identifie cinq piliers intimement liés, à savoir :

- i. L'engagement de l'Etat ;
- ii. L'efficacité économique ;
- iii. L'équité sociale ;
- iv. L'écologie et patrimoine durables ;
- v. Le partenariat fructueux.

Les structures de planification devront ensuite la traduire en des programmes et projets.

L'émergence du Burundi en 2040 passera par la réalisation de vingt-deux (22) objectifs stratégiques.

Pour sa mise en œuvre effective, cette Vision requiert une appropriation par la population.

Sa mise en œuvre requiert également la promotion d'une croissance démographique compatible avec la gestion viable et durable des ressources disponibles, mais aussi avec le développement d'un capital humain performant, susceptible de se valoriser sur les marchés de l'emploi aux niveaux national et international.

La Vision Burundi Pays émergent en 2040 s'énonce comme suit: « A l'horizon 2040, le Burundi sera un pays paisible, où chacun vit dans des conditions décentes, où personne ne meurt d'une cause évitable, avec une économie compétitive tirée par les secteurs agro-alimentaire et industriel à haute valeur ajoutée et par une exploitation minière au bénéfice de la société, le tout dans un environnement naturel préservé et avec la prise en compte du genre et de l'équité».

Ce document constitue donc feuille de route pour un développement économique et social durable.

Cette Vision repose sur trois principaux enjeux, à savoir :

- Une transformation structurelle de l'économie pour impulser une accélération de la croissance économique sans entrave à l'équilibre écologique ;
- Une prise de décision basée sur l'évidence et une approche de gestion et de financement axée sur les résultats/programmes ;
- Une amélioration des conditions et de la qualité de vie de la population avec une croissance démographique soutenable et maîtrisée ;

Après échange et débat, le document a été **adopté** avec les observations et recommandations suivantes : :

- Insérer dans le document des images qui reflètent ce que sera le Burundi Pays Emergent en 2040 et Développé en 2060 ;



- Au niveau de l'objectif en rapport avec l'amélioration des capacités institutionnelles de l'Etat, mettre un accent particulier sur la promotion des ressources humaines, le renforcement de l'appareil judiciaire, sécuritaire et administratif;
- Au niveau de l'objectif en rapport avec la non dépendance des aides extérieures, insister sur :
  - La promotion des échanges commerciaux;
  - La promotion des investissements étrangers ;
  - Le transfert des technologies dans divers secteurs ;
  - La promotion de la bonne gouvernance économique et sociale.
- Traduire le document en Kirundi aussitôt finalisé ;
- Procéder à la divulgation de ce document au Parlement et au sein de toute la population pour que tout le monde s'en imprègne et s'en approprie;
- Au niveau des documents d'accompagnement de cette Vision:
  - Insister sur la promotion des statistiques ;
  - Indiquer les éléments de base de l'économie du pays actuel ;
  - Indiquer les objectifs intermédiaires pour arriver au « Pays Emergent en 2040 et Développé en 2060 » ainsi que les indicateurs objectivement évaluables.
- Dans la mise en œuvre de cette Vision, chaque ministère devra indiquer l'état des lieux des différents domaines de sa compétence, les objectifs à atteindre ainsi que les indicateurs vérifiables, et ce qui manque pour que l'objectif soit atteint.

**2. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de la Convention sur les privilèges et immunités du Fonds Mondial de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et Paludisme**, présenté par la Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida.

Le Fonds mondial de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme a été créé en 2002 afin de récolter, gérer et investir les fonds des donateurs pour lutter contre trois des maladies infectieuses les plus mortelles dans le monde.

Depuis le lancement de ses activités en 2002, ce Fonds a déjà approuvé 16 accords de dons en faveur du Burundi.

L'appui du Fonds Mondial contribue à l'achat des médicaments à hauteur de 100 % des besoins du Burundi pour la Tuberculose, 90% pour le Sida et 85% pour le Paludisme, dont 100% des moustiquaires de la campagne de masse.

A ce jour, quatre (4) subventions sont en cours d'exécution et l'une d'elles a pour date de clôture le 31 décembre 2025, tandis les trois (3) autres seront clôturées le 31 décembre 2023.

Cette ratification s'inscrit dans la continuité des engagements déjà souscrits par la République du Burundi à l'occasion de la signature de l'Accord-Cadre avec le Fonds Mondial en Novembre 2015.

A la suite de la signature de cet Accord, la Convention sur les privilèges et immunités du Fonds Mondial de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme a été signée par la République du Burundi le 10 août 2016.

La ratification de la Convention constitue ainsi la dernière étape d'une procédure déjà engagée.

Après analyse, le projet a été **adopté**.

### 3. **Projet de décret portant Code d'éthique et de déontologie des prestataires de soins et services de santé au Burundi**, présenté par la Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida.

A l'occasion de ses différentes visites de terrain et de supervision, le Ministère en charge de la santé publique a constaté que certains aspects méritent des améliorations en ce qui concerne l'offre de soins et de services de santé dans les formations sanitaires.

Des lacunes s'observent en effet dès l'accueil jusqu'à la sortie du patient dans les structures de soins.

Toutes ces insuffisances par rapport à tout le processus de l'offre de soins et de services de qualité doivent être transcrites dans un Code qui servira de guide professionnel, mais également de référence pour la prise des sanctions en cas de manquement.

Ce Code, qui est d'une très grande importance, renseigne sur :

- Les dispositions permettant l'offre des services et des soins de qualité par les prestataires de tous les services d'une formation sanitaire,
- Les limites des devoirs et des obligations des patients pour faciliter le travail des prestataires dans une structure de soins,
- Les sanctions à prendre contre toute personne ayant enfreint aux dispositions de ce Code.

De manière générale, ce projet de décret détermine les règles, les usages et les principes auxquels tout prestataire de soins et services de santé doit s'inspirer dans l'exercice de sa profession.



Pour rappel, le Conseil des Ministres avait analysé ce projet de décret en décembre 2021 et l'avait retourné pour être retravaillé.

A l'issue de l'analyse, le projet de décret a été **adopté** avec les observations et les recommandations suivantes:

- Faire en sorte que les services de soins de santé soient facilement accessibles dans les structures publiques à l'instar des structures privées;
- Sensibiliser les prestataires de soins sur la nécessité et l'importance du respect du secret médical;
- Etudier les voies et moyens pour limiter la fuite des cerveaux dans ce secteur ;
- Enseigner la déontologie médicale aux aspirants médecins dès le début de leurs études de médecine afin qu'ils s'en imprègnent profondément ;
- Sensibiliser les médecins pour qu'ils changent de mentalité et comprennent qu'ils sont là pour secourir les malades ;
- Tout mettre en œuvre pour qu'en 2025 chaque Commune dispose d'un hôpital et d'un médecin au moins ;
- Identifier un hôpital qui pourrait accueillir de grandes personnalités et l'équiper en conséquence, afin de limiter le recours aux hôpitaux de l'étranger.

**4. Projet de décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Ordre des Professions Alliées de la Santé au Burundi « OPASBU ».**

**5. Projet de décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Ordre des Infirmiers et des Sages Femmes au Burundi (OISAF).**

Ces deux projets ont été présentés par la Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida.

Le Gouvernement du Burundi s'est toujours préoccupé de la promotion de la qualité des soins et services et la protection de la population.

C'est dans ce cadre qu'il a été mis en place l'Ordre des Médecins du Burundi pour servir de soutien dans le contrôle et la régulation de la qualité des soins.

Dans la loi de 2020 portant Code de l'offre des soins et services de santé au Burundi, il est prévu la mise en place des ordres professionnels.

Par ailleurs, l'avènement des écoles et instituts privés a amené le Ministère en charge de la santé publique à gérer des prestataires de soins et services de santé de profils diversifiés à tous les niveaux de soins et organisationnels du système de santé.

De plus, les prestataires de soins et de services de santé ont senti le besoin de se mettre au même diapason que leurs collègues des pays du monde entier en général et avec ceux de la Communauté de l'Afrique de l'Est en particulier.

Regroupés en diverses associations professionnelles depuis les années 1990, ils ont exprimé le souhait d'avoir un organe, ou mieux un cadre légal de soutien à l'autorité publique, dans la promotion et l'offre de soins et services de santé.

Ces deux projets de décrets mettant en place les ordres professionnels viennent combler ce vide juridique afin de permettre aux organisations professionnelles de participer au contrôle et à la régulation de la qualité du prestataire, afin de protéger les bénéficiaires des soins et services de santé.

Après analyse, les deux projets de décrets ont été **adoptés** avec les observations et recommandations suivantes :

- Supprimer les subsides de l'Etat comme ressources pour le fonctionnement de ces Ordres;
- Supprimer la disposition en rapport avec l'insaisissabilité du patrimoine de ces Ordres.

## 6. Divers

- Le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique a informé le Conseil des Ministres sur la fixation de la note minimale de réussite au concours national et modalités d'orientation à l'enseignement post-fondamental, Edition 2023.

Pour déterminer cette note minimale, les paramètres suivants ont été pris en compte :

- Le nombre de places disponibles dans les premières années du cycle post- fondamental ;
- Le nombre de places disponibles dans les écoles publiques à régime d'internat et de la Mairie de Bujumbura ;
- Le budget disponible pour l'entretien des élèves internes ;
- Le nombre de places disponibles dans les Lycées communaux/municipaux ;
- L'effectif par classe.

En tenant compte de tous ces éléments, la note de réussite au concours national Edition 2023 a été fixée à 68 sur 200 soit 34%, tandis que la note donnant accès aux écoles publiques à internat et dans les écoles publiques de la Mairie de Bujumbura est de 116 sur 200 soit 58%.

- Pour Clôturer, Son Excellence le Président de la République a demandé aux membres du Gouvernement de communiquer régulièrement sur les activités en cours de réalisation ou prévues dans divers domaines.



Fait à Bujumbura, le 31 août 2023

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte -Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

# Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Département de la Communication

[www.mae.gov.bi](http://www.mae.gov.bi)

Twitter: @MAEBurundi